EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES
56, rue Principale - 67240 GRIES
☎ 03 88 72 42 62
mairie@gries.fr
www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20230703-23_01306-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 03 juillet 2023 à 18h30
Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 21
Conseillers présents : 18
Conseillers représentés : 1
Date de convocation : 27 juin 2023

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absente excusée avec pouvoir : Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE

Absents excusés sans pouvoir : Mme Carole METZ, M. Alain VOLTZENLOGEL

Objet : Acquisition de parcelles Rue du Stade

Dans le cadre du réaménagement de la rue du Stade, il s'est avéré qu'une partie des parcelles privées situées le long de la rue était située sur la voie publique. Il a été proposé aux différents propriétaires de ces parcelles de céder les parties incluses au domaine public au profit de la Commune, conformément aux PV d'arpentage n° 1229N, n° 1234D, n° 1230W, n° 1228T, n° 1224K et 1223P et selon le découpage ci-après :

PV d'arpentage n° 1229N

- Section 3 n° 242/16 d'une superficie de 0.04 ares, cédée par la commune aux propriétaires de la parcelle Section 3 n° 243/16
- Section 3 n° 245/16 d'une superficie de 0.06 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 247/26 d'une superficie de 0.17 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 249/27 d'une superficie de 0.03 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 251/27 d'une superficie de 0.01 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 253/27 d'une superficie de 0.02 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 255/28 d'une superficie de 0.07 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 257/29 d'une superficie de 0.03 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 259/30 d'une superficie de 0.08 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 261/31 d'une superficie de 0.09 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 263/32 d'une superficie de 0.09 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 265/32 d'une superficie de 0.11 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 267/33 d'une superficie de 0.04 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 3 n° 269/37 d'une superficie de 0.06 ares, cédée à la Commune de Gries

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20230703-23_01306-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

PV d'arpentage n° 1234D

- Section 4 n° 267/5 d'une superficie de 0.07 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 268/5 d'une superficie de 0.01 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 270/6 d'une superficie de 0.02 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 272/20 d'une superficie de 0.02 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 274/22 d'une superficie de 0.03 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 277/29 d'une superficie de 0.06 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 279/31 d'une superficie de 0.01 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 281/31 d'une superficie de 0.06 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 283/32 d'une superficie de 0.16 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 285/37 d'une superficie de 0.03 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 287/39 d'une superficie de 0.03 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 289/40 d'une superficie de 0.23 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 291/41 d'une superficie de 0.20 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 293/66 d'une superficie de 0.01 ares, cédée par la Commune de Gries aux propriétaires de la parcelle Section 4 n° 12
- Section 4 n° 294/66 d'une superficie de 0.02 ares, cédée par la Commune de Gries aux propriétaires de la parcelle Section 4 n° 71
- Section 4 n° 295/66 d'une superficie de 0.01 ares, cédée par la Commune de Gries aux propriétaires de la parcelle Section 3 n°92
- Section 4 n° 296/66 d'une superficie de 0.02 ares, cédée par la Commune de Gries aux propriétaires de la parcelle Section 4 n° 115
- Section 4 n° 297/66 d'une superficie de 0.02 ares, cédée par la Commune de Gries aux propriétaires de la parcelle Section 4 n° 131
- Section 4 n° 299/51 d'une superficie de 0.01 ares, cédée par les propriétaires de la parcelle section 4 n° 298/51 aux propriétaires de la parcelle Section 4 n° 300/51
- Section 4 n° 301/51 d'une superficie de 0.01 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 303/51 d'une superficie de 0.07 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 305/53 d'une superficie de 0.03 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 307/54 d'une superficie de 0.02 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 309/55 d'une superficie de 0.02 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 311/63 d'une superficie de 0.03 ares, cédée à la Commune de Gries

PV d'arpentage n° 1230W

- Section 5 n° 136/31 d'une superficie de 0.07 ares, cédée à la commune de Gries

PV d'arpentage n° 1228T

- Section 25 n° 45/1 d'une superficie de 0.15 ares, cédée à la commune de Gries
- Section 25 n° 47/1 d'une superficie de 0.01 ares, cédée à la commune de Gries
- Section 25 n° 49/1 d'une superficie de 0.20 ares, cédée à la commune de Gries

PV d'arpentage n°1224K

- Section 5 n° 134/20 d'une superficie de 0.02 ares, cédée à la commune de Gries

PV d'arpentage n° 1223P

- Section 25 n° 43/1 d'une superficie de 0.10 ares, cédée à la commune de Gries

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20230703-23_01306-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

La Commune de Gries souhaite également acquérir les parcelles ci-dessous qui sont entièrement intégrées à la voie publique :

- Section 4 n° 298/51 d'une superficie de 0.02 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 95/52 d'une superficie de 0.02 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 91 d'une superficie de 0.13 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 4 n° 92 d'une superficie de 0.22 ares, cédée à la Commune de Gries
- Section 5 n° 66/32 d'une superficie de 0.14 ares, cédée à la Commune de Gries

Entendues les explications de M. Patrick SIMON, adjoint au maire,
Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, DECIDE de

- **D'APPROUVER** la vente à l'euro symbolique des parcelles ci-dessus mentionnées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires, acte de vente ainsi que toutes les pièces afférentes,
- **D'AUTORISER** la Commune de Gries de prendre en charge les frais des actes notariés,
- **DE CHARGER** l'étude notariale des Maîtres François HOLL et Maryline DURAND-CROVELLA pour la rédaction des actes de ventes, et de toutes les pièces afférentes.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 06 juillet 2023
Publiée ou notifiée le 06 juillet 2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER

MAIRIE DE GRIES
BAS-RHIN

Le secrétaire,
Pierre KOCH